



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2022-12-080

Concours photo "Noël chez vous" - Mise en place du règlement du concours

Rapporteur : *Stéphanie CASTRIGNANO*

<u>Date de Convocation</u> : 29 novembre 2022	Séance du 06 décembre 2022
<u>Date d'affichage</u> : 08 décembre 2022	
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de présents : 22	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK

Etaient absents excusés et représentés :

Éric DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Stéphanie CASTRIGNANO, Estelle ROLLE est représenté (e) par Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN est représenté (e) par Sandrine IGNERSKI, Michel CAMPERGUE est représenté (e) par Franck JOUSSELIN, Jade MORENAS est représenté (e) par Alain FIRMIN, Philippe REYNERO est représenté (e) par Jennifer HAMAIDE, Thomas DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Marie-Laure PERDIGUIER,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

La Ville de Morières-lès-Avignon, à l'occasion des fêtes de Noël, souhaite organiser un concours photographique dont le thème serait : « Noël chez vous ».

Le concours a lieu du samedi 19 novembre 2022 au mercredi 14 décembre 2022 inclus, sur la thématique suivante : « Vos décorations intérieures de Noël, votre sapin de Noël, votre crèche, ou bien, votre propre création de Noël (couronne décorative de Noël, guirlande, centre de table, etc...) »

Le concours ouvrira droit à des dotations pour les lauréats, 4 gagnants pour les quatre premiers coups de cœur du jury et 8 autres gagnants désignés par un jury formé pour l'occasion. La Ville soucieuse de participer au développement du commerce local propose que les lots proviennent des commerces moriérais.

Il sera donc décerné 12 dotations :

- . 4 dotations d'une valeur de 60€ pour les 4 prix coups de cœur du jury
- . 8 dotations d'une valeur de 50€ pour les 8 prix du jury

Le concours est encadré par un règlement spécifique proposé en annexe de la présente délibération.

Il est ainsi proposé à l'assemblée :

- . D'approuver le règlement du concours photo – « Noël chez vous »
- . D'autoriser Monsieur le Maire à se procurer les dotations à consommer chez les commerçants moriémois pour un montant total de 640€

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal délibère et,

- **APPROUVE** le règlement du concours photo – « Noël chez vous »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à se procurer les dotations à consommer chez les commerçants moriémois pour un montant total de 640€
- **PRÉCISE** que la dépense sera imputée au budget à la nature 6232

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 07/12/2022

Le Maire,

Grégoire SOUQUE